



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CLÔTURE DE L'AP/CP CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/03/2023

Compte-rendu affiché le 06/04/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Monsieur Levana MBOUNI

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Marine BOISSIER a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Oihiba DRIDI a donné procuration à Eliane CHAPON

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Levana MBOUNI

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement permet la mise en œuvre de la pluriannualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers. La commune ne supporte alors pas la totalité de la dépense pluriannuelle sur son budget, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Une révision des autorisations de programmes et crédits de paiement a lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif. Elle intègre notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Cette AP/CP a ainsi été révisée par délibération en date du 5 avril 2022 modifiant son échéancier.

Il est enfin rappelé qu'une autorisation de programme et les crédits de paiement y afférents constituent la limite supérieure respectivement des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement du projet concerné et des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

En raison de l'inflation touchant notamment le coût des matériaux et l'impact financier important qui en a résulté sur la prévision financière de ce projet, il a été décidé, dans un souci de sécurisation des finances de la commune, de mettre ce projet en suspens dans l'attente d'une stabilisation de la situation économique et financière globale. Il est donc proposé au conseil municipal de clôturer cette AP/CP.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

4 abstentions ,

DECIDE de prendre acte des consommations effectives au 31 décembre 2022, telles que résumées dans le tableau ci-dessous

Libellé programme	Construction Groupe scolaire
Date de création et de la dernière révision	14/12/2021 05/04/2022
Montant de l'AP votée y compris les ajustements (TTC)	10 500 000,00
Montant des dépenses 2022 dans la limite des crédits de paiement	206 089,45

DECIDE de clôturer l'AP/CP Construction d'un nouveau groupe scolaire.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Pierre-Marie MAUXION



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional